

**Tableau des dates butoir pour faire figurer vos animations dans les agendas 2017.
Pour une diffusion en ligne, numérique ou papier, sur l'agenda des Combrailles, relayé sur les supports départementaux ou régionaux.**

Document à transmettre aux personnes chargées de la diffusion des animations dans votre association ou votre collectivité.

Vos animations ont lieu :	Fiche animation à renvoyer <u>avant le</u> :
Du 1 ^{er} au 28 février	20 janvier
Du 1 ^{er} au 31 mars	13 février
Du 1 ^{er} au 30 avril	1 ^{er} mars
Du 1 ^{er} au 31 mai	3 avril
Du 1 ^{er} au 30 juin	2 mai
Du 1 ^{er} au 31 juillet	1 ^{er} juin
Du 1 ^{er} au 31 août	1 ^{er} juillet
Du 1 ^{er} au 30 septembre	1 ^{er} août
Du 1 ^{er} au 31 octobre	1 ^{er} septembre
Du 1 ^{er} au 30 novembre	2 octobre
Du 1 ^{er} au 31 décembre	1 ^{er} novembre

**Passés ces délais, votre animation ne sera pas diffusée sur notre agenda mensuel,
mais il est possible de l'ajouter en permanence sur l'agenda du site Internet :
www.tourisme-combrailles.fr**

Attention !

Pour les guides été (animations du 1^{er} juillet au 31 août) de La Montagne Centre France et Le Semeur Hebdo, vous devez nous renvoyer vos animations détaillées AVANT le 27 mars.

Valérie Leyssène,
valerie.leyssene@tourisme-combrailles.fr